



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 2 juin 2010 — N° 125**

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 47.

\_\_\_\_\_

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

\_\_\_\_\_

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant un registre des baux.

\_\_\_\_\_

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant la Semaine des personnes handicapées.

\_\_\_\_\_

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration concernant la Journée de l'air pur.

\_\_\_\_\_

Mme Normandeau (Bonaventure) fait une déclaration concernant le travail de tous ceux qui ont combattu les feux de forêt.

\_\_\_\_\_

**2 juin 2010**

---

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le Festival des musiques de création.

\_\_\_\_\_

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le programme au secondaire d'ACT au Québec.

\_\_\_\_\_

Mme Beaudoin (Rosemont) fait une déclaration concernant la paix au Proche-Orient.

\_\_\_\_\_

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant la Semaine de la sécurité routière dans les sociétés de transport en commun.

\_\_\_\_\_

À 9 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 09.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

2 juin 2010

---

## Présentation de projets de loi

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 103 Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives

M. Bédard, leader de l'opposition officielle, soulève une question de privilège à la suite de la présentation du projet de loi n° 103. Selon lui, la motion adoptée le 19 mai 2010 constitue un ordre de l'Assemblée qui empêche la présentation de ce projet de loi. Permettre à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française de présenter ledit projet de loi constituerait un outrage au Parlement fondé sur le paragraphe 55(1°) de la *Loi sur l'Assemblée nationale*.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 et 59 du Règlement, il dépose :

Un extrait du Procès-verbal du mercredi 19 mai 2010; deux extraits du Journal des débats, datés respectivement du mercredi 18 avril 1984 et du lundi 11 juin 1990; et un extrait du Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire portant sur la décision n° 186/4.

(Dépôt n° 1360-20100602)

À 10 h 30, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 14.

**2 juin 2010**

---

M. le président rend la décision suivante sur la question de privilège soulevée par M. Bédard, leader de l'opposition officielle :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'Assemblée nationale ne peut donner un ordre que dans les limites de ses prérogatives et de son autorité. Or, la motion adoptée le 19 mai 2010 constitue une résolution dont la contrainte est strictement d'ordre politique ou moral.

La motion adoptée ne peut avoir pour effet d'empêcher l'Assemblée d'exercer un de ses rôles fondamentaux, soit l'exercice de sa fonction législative. En l'espèce, seule l'Assemblée peut décider de l'opportunité d'étudier ce projet de loi.

En conséquence, il n'y a pas, à première vue, outrage au Parlement et le projet de loi peut être présenté.

M. le président met aux voix la motion de Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 93 en annexe)

Pour : **65** Contre : **45** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 103.

Conformément à l'article 235 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation procède à une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives;

**2 juin 2010**

---

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 16 août 2010;

QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 1<sup>er</sup> juin 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 105, Loi concernant l'adoption d'enfants d'Haïti arrivés au Québec au cours de la période du 24 janvier au 16 février à la suite du séisme du 12 janvier 2010. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1361-20100602)

#### **Dépôts de pétitions**

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 705 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le traitement des travailleuses et travailleurs accidentés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et certains professionnels de la santé.

(Dépôt n° 1362-20100602)

**2 juin 2010**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Champagne (Champlain) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 682 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.  
(Dépôt n° 1363-20100602)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 096 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création d'un registre des baux obligatoire au Québec.  
(Dépôt n° 1364-20100602)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Curzi (Borduas) retire certains propos non parlementaires.

---

À 13 h 27, M. le président suspend les travaux jusqu'à 15 h 00.

---

Les travaux reprennent à 15 h 02.

---



2 juin 2010

---

**Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Huot (Vanier), conjointement avec M. McKay (L'Assomption), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'environnement, qui se tiendra le 5 juin 2010 sur le thème « Des Millions d'Espèces – Une Planète – Un Avenir commun » et qu'elle réaffirme, en cette Année internationale de la diversité biologique, la nécessité d'agir pour protéger la vie sur Terre.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Bachand, ministre des Finances, Mme Beaudoin (Rosemont), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'utilisation des mines antipersonnel et demande au gouvernement du Québec et à ses sociétés d'État qu'ils respectent la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

## 2 juin 2010

---

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 223, Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi modifiant la Loi concernant Pipeline Saint-Laurent;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants : le projet de loi n° 222, Loi concernant Club Lac Brûlé Inc.; le projet de loi n° 221, Loi concernant la cession de la totalité des biens ou de l'entreprise de Promutuel Capital, société de fiducie inc.; et le projet de loi n° 227, Loi concernant Exceldor Coopérative Avicole;

**2 juin 2010**

---

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants : le projet de loi n° 224, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda; le projet de loi n° 226, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval; le projet de loi n° 220, Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé; et le projet de loi n° 225, Loi concernant les MRC d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

---

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail pour discuter des suites à donner au mandat d'initiative sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi publics au nom des députés**

#### *Adoption du principe*

Mme Beaudoin (Rosemont) propose que le principe du projet de loi n° 390, Loi proclamant le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens (l'Holodomor), soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 390 est adopté.

**2 juin 2010**

---

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 390 soit renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

La motion est adoptée.

*Commission plénière*

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 390, Loi proclamant le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens (l'Holodomor).

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Le projet de loi n° 390 est étudié en commission plénière, puis il est amendé et rapporté.

\_\_\_\_\_

Le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Beaudoin (Rosemont) propose que le projet de loi n° 390, Loi proclamant le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens (l'Holodomor), soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

**2 juin 2010**

---

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la prochaine séance.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption*

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 83, Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 83 est adopté.

---

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 3 juin 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

---

À 16 h 27, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 juin 2010, à 9 h 45.

**2 juin 2010**

---

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 2 juin 2010, à 17 h 13, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 58 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines
  
- n° 101 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**

2 juin 2010

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française :

(Vote n° 93)

POUR - 65

Arcand	Charest	Grondin	Paquet
Auclair	Charlebois	Hamad	Pigeon
Bachand	Chevarie	Huot	Reid
<i>[Arthabaska]</i>	Corbeil	James	Rotiroti
Bachand	Courchesne	Kelley	Roy
<i>[Outremont]</i>	D'Amour	Lehouillier	Simard
Beauchamp	Deltell	Lessard	<i>[Dubuc]</i>
Béchar	Diamond	MacMillan	Sklavounos
Bergman	Drolet	Mamelonet	St-Amand
Bernard	Dubourg	Marcoux	St-Pierre
Bernier	Dupuis	Marsan	Thériault
Blais	Dutil	Matte	Vallée
Bolduc	Gagnon-Tremblay	Ménard	Vien
Bonnardel	Gaudreault	Moreau	Weil
Boulet	<i>(Hull)</i>	Morin	Whissell
Caire	Gautrin	Normandeau	
Carrière	Gignac	Ouellette	
Charbonneau	Gonthier	Ouimet	

CONTRE - 45

Aussant	Curzi	Léger	Richard
Beaudoin	Doyer	Lemay	<i>(Marguerite-D'Youville)</i>
<i>(Mirabel)</i>	Drainville	Malavoy	Robert
Beaudoin	Dufour	Maltais	Simard
<i>(Rosemont)</i>	Ferland	Marceau	<i>(Richelieu)</i>
Bédard	Gaudreault	McKay	St-Arnaud
Bergeron	<i>(Jonquière)</i>	Pelletier	Traversy
Bérubé	Gauvreau	<i>(Saint-Hyacinthe)</i>	Tremblay
Blanchet	Girard	Pelletier	Trottier
Boucher	Hivon	<i>(Rimouski)</i>	Turcotte
Bouillé	Khadir	Poirier	Villeneuve
Champagne	Kotto	Rebello	
Charrette	Lapointe	Richard	
Cloutier	Leclair	<i>(Duplessis)</i>	